

Redressement fiscal

«Les chefs d'entreprises ont peur des impôts. A tort !»

Pierre Abadie, Expert-comptable

LE cabinet Pierre Abadie a organisé, du 24 au 28 mars, une formation au profit des comptables d'entreprises sur les questions fiscales à Bobo-Dioulasso. Le séminaire a porté sur les redressements fiscaux, le calcul des impôts et sur l'actualité juridique de 2012-2013 (risques et opportunités). Dans cette interview, il explique les enjeux de la formation au profit des comptables.

- L'Economiste du Faso : Qu'est-ce que le redressement fiscal ?

Pierre Abadie : Il y a redressement fiscal, quand l'administration fiscale vient vous contrôler et fait des reproches chiffrés en F CFA. On arrive souvent à des sommes qui sont souvent très colossales. C'est la hantise des chefs d'entreprise et l'objet de la formation était d'outiller les participants afin qu'ils évitent les filets de l'administration et d'être sanctionnés.

- Quelles sont les conséquences des redressements fiscaux ?

L'entreprise est déstabilisée sur bien des aspects ou peut même cesser son



Pierre Abadie Expert-comptable : «Si vous suivez la loi, vous allez payer moins d'impôt»

activité. D'abord, le contrôle fiscal et le redressement qui s'en suivent sont généralement inattendus et le personnel de l'entreprise doit mobiliser du temps et des moyens à cette occasion.

Le chef d'entreprise vit généralement mal cette situation qui pour lui représente un aléa supplémentaire et une remise en cause de la réputation de son entreprise,

d'autant qu'il s'identifie à elle. En plus, la trésorerie de l'entreprise est remise en question, puisqu'il s'agit de faire face aux frais occasionnés pour sa défense et au paiement des sommes réclamées par l'administration.

Il y a donc le montant du redressement et les coûts induits, du fait que l'entreprise, en cette période-là, ne se consacre plus totalement à son métier mais à des questions juridiques et comptables. Vu l'importance des montants redressés et des pénalités réclamées, c'est parfois sa survie qui est en jeu. Il faut éviter d'en arriver là.

Une partie du secteur privé vit dans un sentiment d'insécurité fiscale, et vous ne pouvez pas développer une économie dans l'insécurité. Les chefs d'entreprise ont peur des impôts, ils ont tendance à fuir l'impôt, à se cacher de l'administration. A tort, à mon avis.

- Mettre fin aux redressements ! N'est-ce pas de l'utopie ?

Non, notre objectif c'est de mettre fin aux redressements fiscaux, mais pas aux contrôles. Il arrive des situations où l'administration fiscale écrit à une entreprise

pour signaler l'absence de redressements sur quatre ans, généralement c'est trois ans et l'année en cours. Cette situation est souvent perçue comme inédite. Cela n'est pas de l'utopie. Eviter des redressements, ce n'est pas ne plus payer plus d'impôt, c'est maîtriser les textes et déclarer juste. Certains appellent cela de l'optimisation fiscale, d'autres de l'équité fiscale. Au final c'est payer moins et éviter les mauvaises surprises. Il existe des mesures simples et souvent gratuites permettant d'éviter tout redressement à travers des cas concrets.

Il faut investir dans la connaissance des choses et vous allez, au final, payer moins. Si vous déclarez un salarié de votre entreprise, vous cotisez à la Cnss, l'Uits, au lieu de le payer en espèce ni vu ni connu. Vous allez pouvoir passer ces dépenses dans vos charges. L'impôt étant de 27,5%, vous allez pouvoir déduire toutes les charges, le salaire, l'Uits, la Cnss et la Tpa. Ce sont des sommes énormes à déboursier, mais à la fin vous déduisez de votre bénéfice, votre agent a une retraite, vous avez une comptabilité claire.

Interview réalisée par R.O.